

Stationnement Hivernal

- Stationnement **zone bleue - Interdit de 22h à 7h**
- Stationnement **zone bleue et limité à 1h**
- Stationnement **zone bleue et limité à 30 min**
- Parking de **substitution**
- Stationnement **zone bleue**



Source : IGN - Biotopo 2014 / Ville de Pontarlier





Centre-Ville de Pontarlier

Parking longue durée

Place Zarautz - Place du 5 Septembre - Rue Victor Schoelcher
Rue Louis Pergaud (IFSI) - Parking gare S.N.C.F.
Pôle d'Échange Multimodal



Le Stationnement à Pontarlier

Zone bleue – du 1^{er} novembre au 30 avril :

- aucun stationnement autorisé de 22 heures à 7 heures (dénégement)
- utiliser de 22 heures à 7 heures les parkings les plus proches : Sablière, Portes du soleil, Berthet (parking SNCF), Petit Cours, Centre sportif, 5 Septembre, Clemenceau, Salles Saint Pierre... (voir plan au centre)
- le stationnement est limité à 1h30 en zone bleue excepté dans les rues de la République, du Faubourg Saint Pierre, rue du Vieux Château, place Saint Pierre et Saint Bénigne et pour partie dans les rues Chanoine Prenel, des Jardins, Tissot et le Pôle d'Échange Multimodal (9 places) où la durée est de 1h maximum
- l'utilisation des nouveaux disques réglementaires est obligatoire
- Non respect : contravention de 17€. Au-delà de 48h, voir encadré ci-dessous.



NON RESPECT !

- contravention de 2^{ème} classe : 35 € pour stationnement gênant
- mise en fourrière éventuelle

À NOTER : PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

Ce plan organise le déneigement du réseau (plan vert, orange, rouge ou noir) selon plusieurs critères : les conditions météorologiques, la sécurité des usagers, la hiérarchisation des axes prioritaires et des tournées, le respect de l'environnement...

Plus d'infos et détails des circuits sur www.ville-pontarlier.fr

Pour une meilleure occupation des parkings en toute saison

- Occuper son garage et/ou son parking privatif
- Respecter la zone bleue, le code de la route et les arrêtés municipaux (arrêtés consultables sur www.ville-pontarlier.fr)
- Utiliser le parking correspondant à ses besoins

Parking / frontaliers

- place multi-activités Pourny (repli sur parking Espace Pourny si manifestation) et rue Maurice Laffly

Parking / poids lourds

- place multi-activités Pourny

Parking moyenne durée

48 heures maximum

- place Berthet (parking SNCF), Pôle d'Échange Multimodal, pour voyage ou déplacement

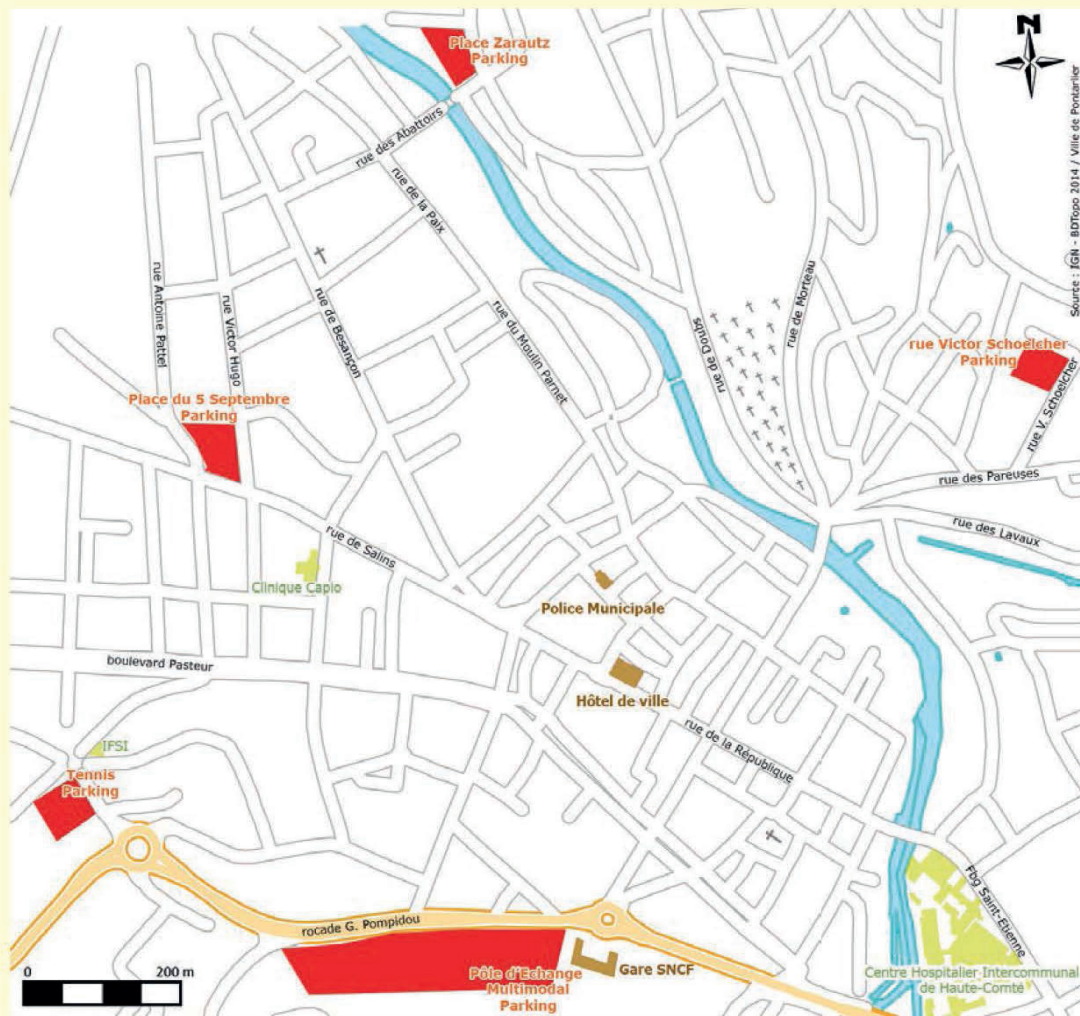
Parking longue durée :

lieux répartis sur le territoire communal limité à 7 jours

- Rue Victor Schoelcher, Place Zarautz, place du 5 Septembre, rue Louis Pergaud (Tennis), place Berthet (parking SNCF), Pôle d'Échange Multimodal (voir plan au dos)

> Renseignements :

Police Municipale au 03 81 38 81 60



Parkings longue durée 7 jours

